

COMPTE RENDU SEANCE DU 1er Décembre 2010

L'an deux mil dix et le mercredi 1^{er} décembre, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 novembre 2010

NOMBRE DE CONSEILLER	11
En exercice	11
Présents	9
Votants	11

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, ALIBERT Maurice, DEGAT Georges, BOY Jean Claude, SERRES Michel, LEPOINT Alain, Mesdames CATEL Monique, PERROT Yannick, OLIBA Roseline.

Absents excusés : Monsieur CONSTANT Thierry donne pouvoir à Monsieur CLAESEN Léon Bernard,
Monsieur BRAN Wilfrid donne pouvoir à Monsieur DEGAT Georges

Secrétaire de séance : PERROT Yannick

Il est 20 h 30 le Maire constate que le quorum est atteint.
La réunion peut alors valablement commencer.

Approbation du compte rendu de la séance du 9 novembre : sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

1/ Objet : Indemnité d'Exercice de Missions et de Préfecture

Indemnité agents communaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est possible d'attribuer aux agents communaux : « Adjoints Techniques territoriaux » et « Adjoint Administratif 1^{ère} classe » titulaires et non titulaires sous contrat de droit public, des indemnités appelées « Indemnité d'Administration et de Technicité » et « Indemnité d'exercice de Missions de Préfecture », et pour les agents polyvalents sous contrat de droit privé une prime de technicité. Ces primes et indemnités peuvent être attribuées en une seule fois, en fin d'année selon un coefficient déterminé.

Proposition est faite pour :

Indemnité d'Administration et de Technicité

Grades	Effectif	Indemnité annuelle brute
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	3	150.00€/agent

« Prime de technicité »

Grades	Effectif	Prime de technicité annuelle brute
--------	----------	------------------------------------

Agent polyvalent	1	150.00€/agent
------------------	---	---------------

« Indemnité de Missions »

Grades	Effectif	Indemnité annuelle brute
Indemnité d'Exercice de Missions Préfecture	1	300.00€/ agent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la proposition a savoir :

De verser aux agents techniques de 1^{ère} classe une IAT annuelle brute de 150.00€ par agent

De verser aux adjoints administratifs de 1^{ère} classe une IEMP annuelle brute de 300.00€ par agent

De verser aux agents polyvalents une prime de technicité de 150.00€ par agent

Ces primes et indemnités seront versées aux agents communaux en Décembre en une seule fois et seront repartis aux prorata des heures effectués.

2/ Objet : Participation aux charges de fonctionnement des Ecoles- Exercice 2009

Monsieur Le Maire, présente au Conseil Municipal les résultats des travaux de la commission formée des élus des communes de Le Vigan, Saint Projet, et Soucirac concernant l'évaluation du coût par élève des charges de fonctionnement des écoles de Le Vigan, Saint Projet pour l'exercice 2009.

Il en ressort un coût net par enfant de 990€, soit 3,125% d'augmentation par rapport à 2008. La commission des élus propose que les communes de domicile de Soucirac et St-Cirq-Souillaguet bénéficient d'un abattement d'un tiers sur ce coût, qui serait donc ramené à 660€/ élève.

La participation des communes de domicile serait calculée en multipliant ce coût par élève par le nombre d'élèves constaté sur l'exercice 2009 soit :

Soucirac : 660 € x 2,4 élèves = 1 584.00€

St-Cirq-Souillaguet : 660€ x 6.4 élèves = 4 224.00€

La ventilation en faveur des communes d'accueil serait calculée au prorata du nombre d'élèves constaté dans chaque école sur l'exercice 2009, soit 23.2 pour Saint Projet, 170.4 pour Le Vigan, 193.6 au total.

Les communes d'accueil émettraient donc chacune un titre de recettes à l'adresse des communes de Soucirac et St-Cirq-Souillaguet, calculé ainsi :

<i>Le Vigan</i>	à <i>Soucirac</i>	$660€ \times 170.4 / 193.6 \times 2.4 =$	<u>1 394.18€</u>
	<i>St-Cirq-Souillaguet</i>	$660€ \times 170.4 / 193.6 \times 6.4 =$	<u>3 717.82€</u>
SAINT PROJET	A SOUCIRAC	$660€ \times 23.2 / 193.6 \times 2.4 =$	<u>189.82€</u>
	<i>St-Cirq-Souillaguet</i>	$660€ \times 23.2 / 193.6 \times 6.4 =$	<u>506.18€</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modalités de calcul des charges de fonctionnement des écoles pour l'exercice 2009 et les répartitions proposées.

3/Objet : Décision modificative

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal que suite au remplacement de la secrétaire de Mairie pour une durée de quatre mois, il est nécessaire de faire un virement du chapitre 011 « charges a caractère général » au chapitre 012 « charge de personnel ».

En effet, le montant s'élève à 4 200,00€.

Le virement à effecteur est donc :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
012	6413			PERSONNEL NON TITULAIRE	4200.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	60631			FOURNITURES D'ENTRETIEN	-1100.00
011	61558			ENTRETIEN & REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	-1000.00
011	616			PRIMES D'ASSURANCES	-1000.00
011	61523			ENTRET.ET REPARATIONS SUR VOIES & RESEAUX	-600.00
011	60636			VETEMENTS DE TRAVAIL	-500.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

4/ Questions diverses :

Appartement de l'ancienne poste. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la réunion de travail qui s'est déroulé le 18 octobre, il avait été décidé de contacté des entreprises afin d'établir des devis pour la restauration de cet appartement. Certaines non pas encore répondues, Monsieur le Maire propose que Monsieur Michel SERRE se charge de ce dossier et fasse établir les devis nécessaires (électricité, plomberie, plaquiste,...) auprès de diverses entreprises.

Entretien des chaudières. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la défaillance de la chaudière d'un locataire occupant le logement de l'ancien presbytère. La société DUTHOIT chargée de l'entretien et des réparations étant très difficilement joignable et n'intervenant pas dans des délais raisonnables, Monsieur le Maire propose d'établir un nouveau contrat de maintenance entre la Commune et la société Espace Confort au VIGAN, désormais agréée.

Ecole. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la demande qui avait été faite lors du conseil d'école, il a fait installer par les employés municipaux, des verrous sur les portes des toilettes de l'école.

SYDED. SYDED. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours d'une réunion du SYMCTOM il est intervenu concernant le ramassage du verre qui ne se fait pas dans les temps et qui oblige les administrés à déposer le verre au pied du container. Le sénateur Jean MILLOT, Président du Smyctom à bien pris en compte la doléance de Saint Projet et se charge de faire remonter l'information au SYDED.

Voirie. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en début de semaine, un poids-lourd immatriculé en Angleterre, s'est engagé dans la rue des lagunes. Voyant qu'il ne pouvait passer à cause du rétrécissement de la chaussée à l'entrée du bourg, a effectué une marche arrière et a détérioré un morceau de la toiture de la grange de Monsieur MEDALE. Au vu de cet incident, il est nécessaire d'apposer à l'angle de la RD 801 et de la route des Lagunes, une signalisation interdisant l'accès aux poids lourds et indiquant le rétrécissement de la

chaussée. Monsieur le Maire se propose de prendre un arrêté dans les plus brefs délais afin de procéder à l'installation de ces panneaux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Henri CONSTANT a fait don à la Commune d'un ancien semoir. Les employés communaux ont pu installer ce dernier sur le tracteur de façon à pouvoir, en cas de neige ou de verglas, saler certaines voies stratégiques pour la circulation. Monsieur le Maire précise que nous ne pourrions malheureusement pas passer partout mais en priorité sur les voies secondaires les plus pentues. Nous remercions chaleureusement Monsieur Henri CONSTANT.

Remerciements. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur et Madame LEBERVET remerciant chaleureusement l'ensemble du Conseil Municipal pour la délibération prise en avril 2009 instituant l'exonération de la taxe d'habitation concernant la partie louée en gîte ou en chambre d'hôtes, dont ils ont pu bénéficier cette année.

Vœux et inauguration terrain multisports. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de joindre la cérémonie des vœux avec l'inauguration du terrain multisports. A l'unanimité, le Conseil approuve cette proposition et fixe la date au 15 janvier 2011 à 11h00.

Prochain Conseil Municipal le 26 janvier 2011 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pu être levée à 22 heures 30